

**au feu,
vite, plus
de feu !**

page 8

ILS LUI ONT VOLÉ SES 35 HEURES
ILS VEULENT LUI REFOURGER DES
RTT TOUTES FOURRIES
ILS VEULENT DÉFONCER LES RÈGLES
DE CONCERTATION ENTRE SYNDICATS
ET ADMINISTRATION

**Le
CGTiste**

page 3

**Dossier
télétravail**

pages 4 et 5



**Les Houdini
du temps**

page 6

FRÉDÉRIC PARISOT EST

LE SYNDICALISTE

dans toutes les salles d'Art et d'essai

l'édito

C'est la rentrée sociale

Comme chaque année, le mois de septembre marque la fin des congés estivaux pour beaucoup d'entre nous, et nous fait replonger dans notre quotidien professionnel. Cependant, la rentrée 2021 se révèle être très particulière, compte tenu des nombreux événements qui l'accompagnent.

Le 15 août dernier, les Talibans ont repris la capitale de l'Afghanistan, marquant ainsi l'échec des nombreuses interventions militaires menées dans ce pays par les forces de l'OTAN pendant près de 20 ans. Dès le début, la CGT s'était opposée à la participation de la France et de ses forces armées à ces opérations qui, le mois dernier, ont exposé leurs limites au grand jour. Aujourd'hui, nous appelons le gouvernement français à accueillir sans conditions les civils afghans en danger, notamment les femmes, leurs enfants et les personnes LGBTI. Face aux réactions épidermiques de ceux qui agitent le chiffon rouge d'une « invasion » de réfugié.e.s, il est de notre responsabilité à toutes et tous, mais surtout des élu.e-s locaux de faire progresser les valeurs de solidarité, d'hospitalité, et de paix et accueillir celles et ceux qui risquent leur vie au nom des libertés fondamentales.

Hasard cynique du calendrier, cette reconquête fulgurante d'un pays entier par les Talibans survient près de 20 ans après les attentats de New York, et quasi en même temps que le procès historique des attentats de Paris, ouvert il y a quelques jours. L'été fut également marqué par la plus grande grève générale de l'histoire de l'humanité avec près de 250 000 salarié.es grévistes dans toutes les branches de l'économie en Inde, qui dénonçaient les attaques contre les libertés orchestrées par le gouvernement nationaliste d'extrême-droite au pouvoir.

A celles et ceux qui pensent que les mobilisations et le rapport de force sont d'un autre âge, les Indiens leur ont démontré le contraire ! Car sans résistance, pas de salut !

Plus près de nous, le 1^{er} octobre, les retraités seront dans la rue pour défendre d'autres conditions de vie après une existence de labeur. Puis ce seront toutes les professions du secteur privé et du secteur public qui seront appelées dans la rue le 5 octobre pour manifester.

Dans notre champ professionnel, c'est bien sûr la loi dite de « transformation » de la Fonction publique qui est visée, avec la facilitation des licenciements, la baisse des salaires, la suppression des Comités techniques, des CHSCT, des prérogatives des CAP, la remise en cause du droit de grève et autres réjouissances. Et la baisse constante de nos salaires depuis douze ans avec le gel du point d'indice ! Sans compter l'augmentation du temps de travail et le passage aux 1607 heures à la MEL, qui a laissé un goût amer à beaucoup d'entre vous.

Alors que Macron est prêt à dégainer, à nouveau, la liquidation de notre système de retraites et que la MEL a balayé d'un revers de bras nos propositions de maintenir toute ou partie de nos jours de congés, de mettre en place des titres-restaurant et une offre de restauration avantageuse pour toutes et tous, vous êtes désormais nombreux à déchanter face aux nombreuses contraintes qui vous sont imposées malgré les belles promesses que vous tiennent, en façade, notre gouvernement et notre employeur. Alors, plus que jamais, il est temps de se lever et de rejoindre la rue... au risque de laisser à nos dirigeants un véritable boulevard !



Frédéric Parisot
Secrétaire général
CGT MEL

« Tout comme les individus, les sociétés, les gouvernements et les civilisations naissent, grandissent, se reproduisent et meurent. »

Franch Herbert, Dune



l'agenda

- > **Jeudi 23 septembre** – Visite CHSCT (Documentation et Courrier), 09h– 12h
- > **Vendredi 1^{er} octobre** – Journée internationale du bien vieillir – Rassemblement intersyndical, départ à 14h de Lille (place de la République)
- > **Mardi 5 octobre** - Comité technique, 09h – 12h – Biotope (atriums 5, 6 et 7)
- > **Mardi 5 octobre** - Manifester intersyndicale et interprofessionnelle, départ à 14h30 de Lille (Porte de Paris)
- > **Jeudi 14 octobre** – Assemblée générale du CAS, 10h – Biotope (salle du Conseil)
- > **Vendredi 15 octobre** – Conseil de la MEL, Biotope (salle du Conseil)

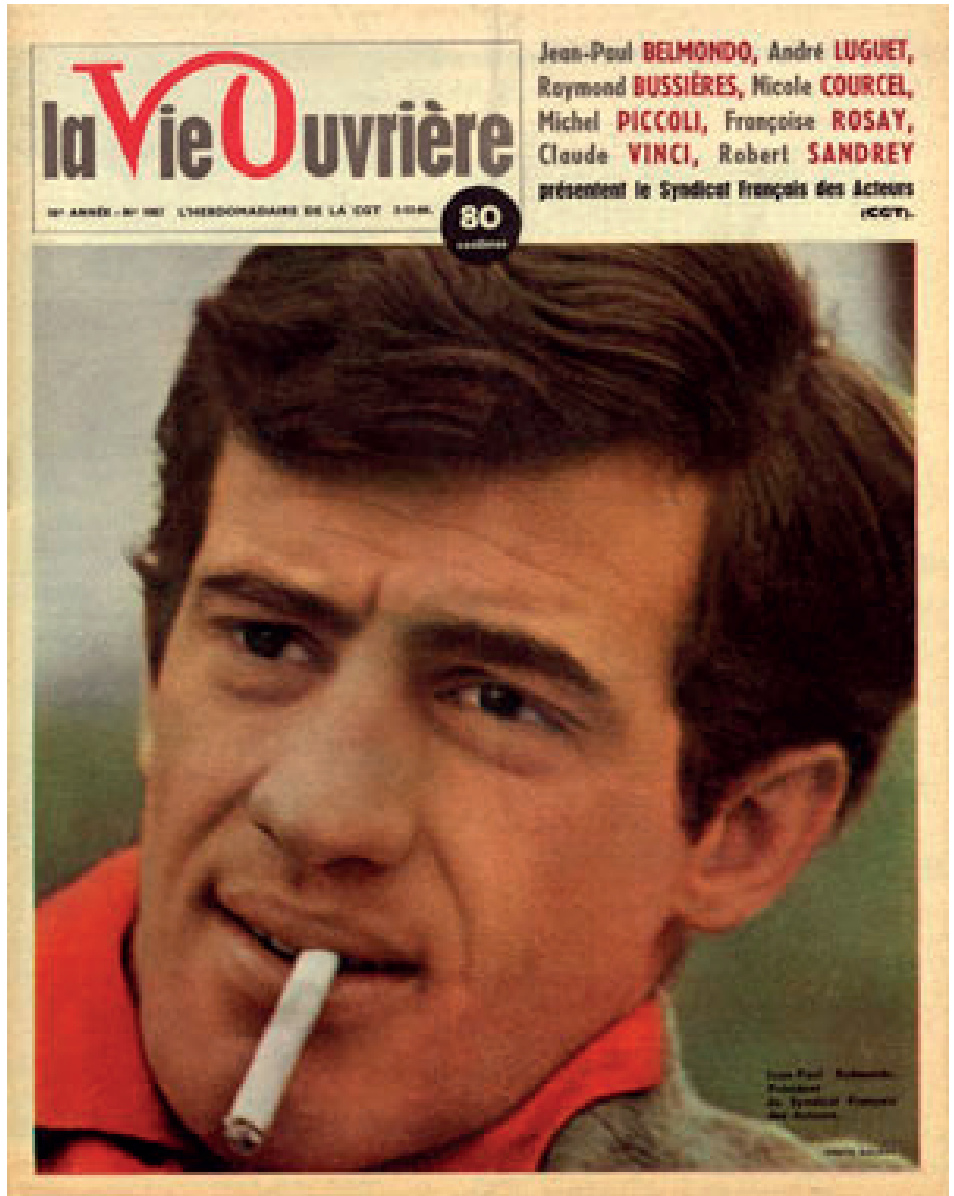
Adieu BELMONDO, adieu «le Magnifique»

Jean-Paul BELMONDO était une icône du cinéma français. Il nous a quittés le 6 septembre dernier. Mais saviez-vous qu'il était également militant à la CGT ?

Ce fils d'artistes (père sculpteur et mère artiste-peintre), pense d'abord embrasser une carrière sportive (plus précisément dans la boxe). A 16 ans, il choisit la comédie et intègre le conservatoire d'art dramatique. Sa carrière est celle que l'on ne raconte plus : plus de 90 longs métrages, une trentaine de rôles au théâtre et de multiples récompenses. Mais BELMONDO était aussi un militant. Si le cinéma français a perdu un grand monsieur, nous perdons un camarade. Peu de gens le savent, mais Bébel avait



fait ses débuts comme acteur en 1957, en compagnie de Michel PICCOLI dans un film intitulé « Les copains du dimanche », et commandé par... la CGT. Dans ce film, il incarne un jeune métallurgiste orphelin de père et travaillant 55 heures par semaine. Avec ses copains, il crée un aéroclub ouvrier. Ce film avait été commandé pour mettre en avant les valeurs syndicalistes et militantes. Il sera diffusé uniquement dans les comités d'entreprise, dans le but d'attirer de nouveaux syndiqués. Jean-Paul BELMONDO avait la pudeur



de ses opinions et ne militait que rarement au grand jour. Il n'affichait pas ses opinions ou ses préférences politiques. Cependant, très vite dans sa vie d'artiste, (dès sa sortie du conservatoire) il prend sa carte à ce qui était le « Syndicat Français des Acteurs », émanation de notre syndicat. Il en sera d'ailleurs le Président, élu à l'unanimité (ça pourrait en faire rêver quelques-uns), de 1963 à 1966, juste après son succès dans « L'homme de Rio ». Il abandonnera le poste, trop pris par ses rôles mais n'abandonnera pas pour autant ses camarades. Il restera syndiqué de nombreuses années

et engagé dans la défense des droits des acteurs. Il participera encore à plusieurs Galas de l'Union, mettant sa notoriété au service de milliers de comédiens et acteurs. Son statut de « star » ne lui avait pas fait oublier pour autant que la grande majorité des comédiens ne travaille pas de manière régulière, que le métier de comédien est dur et ingrat et que ses camarades méritent d'être défendus.e.s.

Alphonsine Zéphirine
L'archiviste



Le grand dossier : télétravail

A la Métropole européenne de Lille, c'est par saupoudrage qu'on aborde la question du télétravail, pourtant au centre

Gagnons de nouveaux droits à la MEL !

A la Métropole européenne de Lille, c'est par saupoudrage qu'on aborde la question du télétravail, pourtant au centre des attentes de nos collègues. Un jour une charte sans valeur légale ; un autre le toilettage du règlement intérieur suite à l'application d'un décret ; une autre fois une aumône de 80 euros consentie par un généreux donateur, le Président Castelain, en contrepartie des 6,3 millions d'euros que la MEL nous volera chaque année avec son choix de nous imposer 1607 heures de travail par an. Nous refusons que la MEL continue, sur des enjeux aussi cruciaux que l'organisation du travail, à régler la question du télétravail de façon aussi diluée et dispersée !

Or, les nouvelles lois en vigueur, et surtout l'accord-cadre sur le télétravail voté le 13 juillet dernier entre les organisations syndicales nationales et la ministre de la Fonction publique (voir encadré plus bas) donnent désormais, à la MEL, la possibilité aux organisations syndicales représentant plus de 50% des voix aux dernières élections professionnelles, la possibilité d'exiger des accords locaux sur ces problématiques.

Avec nos camarades du syndicat Autonomes, nous avons donc saisi, le 10 septembre, le président de la MEL pour exiger la mise en place rapide d'un tel accord dans notre collec-

tivité. Damien Castelain ne devrait par ailleurs pas en refuser le principe, au vu de ses obligations légales. Bien évidemment, un tel accord devra, au préalable, s'appuyer sur un cadre de méthode et associer l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la MEL. Il s'agira pour nous d'obtenir un véritable accord global, prenant en compte l'ensemble des sujets qui ont trait de près ou de loin avec le télétravail (indemnité, titres restaurants, assurances, tiers lieux, évaluation, RPS, matériel, encadrement des équipes, management des projets etc.) Un sujet important qui animera sans doute les Heures d'Information Syndicale à venir dans les services.

Car, à la CGT, nos revendications sont prêtes à être partagées et débattues avec vous !

Frédéric Parisot
Secrétaire vénéral



TRAVAIL À DISTANCE TÉLÉTRAVAIL STOP AUX ALIÉNATIONS

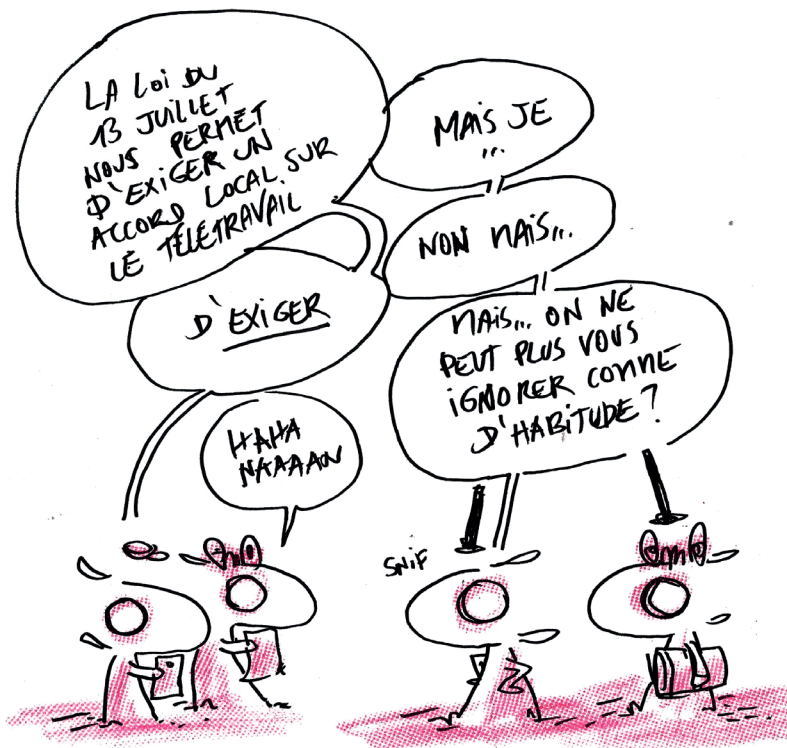
Les CAP, c'est

Le lancement des Entretiens professionnels paritaires, chargés de se prononcer sur

Cependant, les annonces faites par la DRH le 7 septembre dernier aux organisations syndicales sont loin de rassurer nos collègues concerné.es par un avancement de grade ou une promotion interne qui auront, une fois de plus, du mal à faire valoir leurs droits !

Commissions d'audition : pour nous, c'est toujours NON

Depuis des années, nous dénonçons les conditions de mise en place de ces Commissions, dont les avis rendus sur des collègues concernés par une promotion interne contreviennent selon nous aux statuts de la Fonction publique et aux prérogatives des élu.es de la Commission administrative paritaire, seule instance légalement habilitée à se prononcer sur le déroulement de carrières des agents. Lors de la réunion du 7 septembre, la MEL a annoncé avoir pris en compte nos



légèrement dégradé sur l'arrière, merci

Le télétravail mon ami ?

entre des attentes de nos collègues.

« Le télétravail oui, mais pas en mode dégradé »



TANCE,

NOUVELLES
NS !

est TRÈS compliqué !

els annuels (EPA) à la MEL le mercredi 1^{er} septembre renvoie mécaniquement aux Commissions administratives le déroulement de carrière de nos collègues.

arguments... en renforçant le périmètre de ces Commissions, jugée « insuffisamment sélective » (!!!) Désormais, tout encadrant souhaitant proposer un de ses agents pour une promotion ou un avancement devra justifier sa décision lors d'un « entretien préalable » avec son DGA et son Directeur.

Les collègues concerné.es apprécieront sûrement ces contraintes supplémentaires mises en place par notre employeur. Mais que les mauvais esprits se rassurent ! Durant cette réunion, la MEL a triomphalement annoncé aux organisations syndicales que les avis favorables donnés par ces Commissions seraient valables 2 ans pour les agent.es auditionné.e.s, et valables « en permanence » pour les collègues lauréat.es d'un examen professionnel. Bien maigre compensation qui, en réalité, n'en n'est pas une ! Car « avis favorable » n'équivaut

Voilà comment pourraient se résumer les conclusions du vaste travail d'enquête que notre Union générale des ingénieurs cadres techniciens (UGICT- CGT) a menée auprès de 15000 salarié.es, qui se disent massivement favorables au télétravail. Mais pour être effectué dans des conditions correctes, celui-ci doit être mieux encadré.

Le rapport d'enquête que l'UGICT-CGT a mis à disposition des médias révèle que 45% des salarié.es interrogé.es souffrent de dépression ; 40% déclarent des troubles musculo-squelettiques ; deux-tiers des répondant.es ont déjà ressenti de l'isolement, et déclarent avoir reçu des sollicitations pendant leurs congés.

Plus que jamais, cette enquête démontre l'impérieuse nécessité d'un encadrement nécessaire du télétravail. Elle met en évidence une différence profonde entre la mise en œuvre du télétravail dans les grandes entreprises, où la CGT a pu peser sur les modalités, et les petites où les salariés sont livrés à eux-mêmes, et où le télétravail peut également être appréhendé comme un outil de chantage ou de pression.

L'actualité donne une résonance particulière à l'enquête de l'UGICT. En effet, quelques semaines après la signature, le 13 juillet dernier, d'un accord-cadre sur le télétravail avec Amélie de MONTCHALIN, ministre de la Fonction publique et les organisations syndicales nationales, dont la CGT.

Même si cet accord ne va pas assez loin selon nous, il introduit par exemple la notion de droit à la déconnexion, d'indemnisation forfaitaire des journées télétravaillées, ou encore apporte une distinction claire entre le télétravail ou le travail nomade en situation exceptionnelle même si la notion de situation exceptionnelle reste floue.

Allons plus loin :

> Courrier de la CGT MEL et du syndicat Autonomes adressé à Damien CASTELAIN sur le télétravail <http://www.cgt-mel.fr/2021/09/13/courrier-a-d-castelain-mise-en-place-du-teletravail-a-la-mel/>

> Vidéo explicative de Sophie BINET, co-secrétaire générale de l'UGICT-CGT <https://youtu.be/2djQL5xZAGE>

> Dossier de presse de l'UGICT-CGT portant sur son travail d'enquête <https://ugictcgt.fr/dossier-presse-enquete-teletravail/>

pas forcément à une nomination dans le nouveau grade...

Dans ces conditions, nous réaffirmons nos positions syndicales sur la gestion des carrières à la MEL : **nous revendiquons la suppression pure et simple des Commissions d'audition** et réaffirmons le rôle exclusif des Commissions administratives paritaires dans le déroulement de carrière de nos collègues ; **nous revendiquons la nomination automatique de nos collègues lauréat.es d'un examen professionnel**, à charge pour l'employeur de leur trouver un emploi correspondant à leur nouveau grade, comme la loi l'y oblige (n'inversons pas les responsabilités !) ; nous demandons, enfin, la prise en compte de la qualification dans l'évolution de carrière et la rémunération, ainsi que la prise en compte des années d'études pour le déroulé de carrière et le calcul de la

retraite.

CAP 2022 : quels moyens d'agir ?

D'ici la prochaine CAP « avancement de grade et promotion interne », qui se déroulera en mars 2022, vous avez la possibilité d'actionner plusieurs leviers :

> Assurez-vous tout d'abord de figurer sur les listes des agent.es éligibles à la promotion interne et à l'avancement de grade, accessibles sur l'Intranet de la MEL ;

> Assurez-vous que votre encadrant vous propose à l'avancement lors de votre EPA – attention, la campagne des EPA se clôt le 15 octobre !

> Et surtout, rapprochez-vous de la CGT pour vous accompagner dans vos démarches (syndicat_cgt@lillemetropole.fr poste 2346).

Les RTT, un écran de fumée

Pour mieux « vendre » le passage aux 1607 heures de travail par an à ses agent.es, la MEL a annoncé, en grande pompe, la mise en place de jours de RTT pour celles et ceux qui travailleraient plus de 35 heures par semaine. Mais cette « compensation » se révèle moins attrayante dans les faits ! Retrouvez ci-dessous le travail de décryptage effectué par l'un de nos camarades.

Comment perdre de l'argent sans s'en rendre compte

Il n'y a pas si longtemps, quand vous faisiez 39 heures à la MEL vous bénéficiiez de 4 heures supplémentaires majorées à 25%. Désormais, pour 39 heures de travail effectuées, on vous octroie « généreusement » 23 jours de RTT au maximum. Sauf que, converties en euros, on se rend compte qu'un agent perd beaucoup d'argent avec ce dispositif : 839 euros par an, dans l'exemple ci-dessous.

Base : 1533 heures de travail annuel, 39 heures = 4 heures supplémentaires majorées à 25%

Exemple pour un Agent technique au 5^e échelon (catégorie C)

Salaire net mensuel : 1587 euros

Salaire horaire : 11,33 euros

Gain pour 4 heures de travail supplémentaires à 25 % par semaine : 56,67 euros

Gain annuel estimé pour 47 semaines : 2663,89 euros

Base : 1607 heures de travail, 39 heures de travail par semaine = 23 jours de RTT

Exemple pour un Agent technique au 5^e échelon (catégorie C)

Salaire net mensuel : 1587 euros

Salaire horaire : 11,33 euros

23 jours de RTT X 7 heures de travail par jour = 161 heures

Gain annuel estimé : 1824,13 € (161 heures X 11,33 euros)

L'enfumage du Compte épargne temps

L'évolution de l'utilisation du compte épargne temps permettra à nos collègues de monétiser leurs journées épargnées à partir du 16^e jour. Mais dans les faits, ces journées sont monétisées sur la base de forfaits journaliers, et non sur la base du taux horaire réel. L'employeur se sert donc au passage, sous couvert d'une avancée sociale et financière. C'est du vol !

Monétisation des RTT

Exemple pour un Agent technique au 5^e échelon (catégorie C)

Taux horaire réel : 11,33 euros

Gain pour une journée de travail : 79,31 euros (11,33 X 7)

Mais la monétisation des RTT à la MEL donne droit à un forfait journalier différent selon la catégorie de l'agent :

> Catégorie A : 135 euros brut par jour

> Catégorie B : 90 euros brut par jour

> Catégorie C : 75 euros brut par jour

Ce forfait jour est imposable. Dans cet exemple le manque à gagner sera donc de 4,31 euros (79,31-75 €)

Merci Patron !

L'incertitude des points épargne retraite

En plus de leur monétisation, vous pouvez également convertir l'excédent de jours épargnés sur votre CET en points de retraite complémentaire (RAFP).

Le nombre de point retraites rapportés par jour épargné diffère selon votre catégorie (source : arrêté ministériel)

> Catégorie A : 135 euros par jour, soit 103 points (valeur du point : 1,25 euros en 2021)

> Catégorie B : 90 € par jour, soit 69 points

> Catégorie C : 75 € par jour, soit 57 points

Or, ce dispositif a été mis en place alors que le projet de « réforme » du système de retraites, voulu par le gouvernement national, pourrait potentiellement faire évoluer à la baisse la valeur du point de retraite fixée en 2021 !

Les RTT ne sont pas des jours de congés

Bien que congés payés et RTT permettent dans les deux cas à nos collègues de ne pas travailler, des règles différentes les régissent. Les modalités de prise de jours de congés sont plus souples que la procédure de demande de RTT, soumise à l'aval de la hiérarchie, et de fait plus contraignante.

Les RTT ne concernent d'autre part que nos collègues qui travaillent au-delà de 35 heures par semaine, alors que les jours de congés ne sont pas soumis à cette condition.

On est donc très loin de la compensation idyllique qui nous a été présentée par l'employeur !

Régis Vandenbossche
Timelord



Pass sanitaire à la MEL... protégez-vous !

La mise en place de la loi de gestion de la crise sanitaire a contraint notre collectivité à exiger la présentation d'un « pass sanitaire » aux usagers des services publics.

Concrètement, il revient à nos collègues au contact du public de procéder au contrôle du Pass sanitaire des citoyens désirant se rendre sur ces lieux (Stadium, sites de l'Espace naturel métropolitain). On aurait apprécié être informés de ces modalités de mise en œuvre! En effet,

nous avons appris officieusement que des réunions spécifiques d'information étaient organisées pour les collègues des sites concernés... sans consultation préalable des élu.es du CHSCT (!)

Pour ces raisons, nous avons demandé la tenue d'un CHSCT extraordinaire, qui

s'est organisé le 17 août. Comme la loi le stipule, nous avons exigé que l'employeur nous fournisse la liste des postes concernés par la mise en place du Pass sanitaire et la liste du personnel habilité au contrôle du Pass.

Rappelons que c'est à la MEL de garantir les bonnes conditions de mise en œuvre des directives qu'ils demandent d'appliquer à tous leurs agents. C'est bien elle qui est responsable devant la loi de la santé et de la sécurité des salariés dans son entreprise.

Car contrôler le Pass sanitaire des usagers peut présenter des risques pour les collègues de la MEL habilités (pressions, des agressions, ou autre types de violence). Les collègues confrontés à ce risque ont donc toute légitimité pour réclamer des garanties de sécurité lorsque le climat de tension est palpable et de faire valoir, si besoin, leur droit de retrait.

Pour les élu.es CGT au CHSCT

Thierry Duel



Pour aller plus loin :

- > Définition du droit de retrait sur le site officiel de l'administration française <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1136>
- > Document de la CGT sur l'exercice du droit de retrait dans la Fonction publique : <https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-04/Fiche%2018%20-%20Fonction%20publique%20N%C2%B0%204%20%E2%80%93%20Droit%20de%20retrait.pdf>

Les 1^{er} et 5 octobre préparez votre PASS Action

Le 1^{er} octobre, nous serons présent.es au rassemblement prévu à Lille, à l'occasion de la Journée internationale du bien vieillir. Il est hors de question que, ce jour-là, nous laissons le gouvernement et ses représentants locaux s'accaparer ce sujet important ! D'autant qu'à cette même période vont se voter les budgets de la Sécurité Sociale et de loi de Finances, qui auront un impact certain sur nos conditions de vie.

Pour la CGT MEL, vouloir bien vieillir commence dès la naissance. Nous exigeons une retraite en bonne santé, avec une pension de haut niveau, pour aujourd'hui mais aussi pour les générations futures. Nos retraites nous les avons gagnées et

revendiquons et exigeons notre droit au bien vieillir !

Faisons donc du 1^{er} Octobre une grande journée de mobilisation et de manifestations. Nous opposer à la politique de Macron aux plans social, économique, environnementale et sanitaire, c'est aussi lutter contre celles et ceux qui, au niveau local, servent de relais et appliquent sans sourciller ces mesures anti-sociales.

Nous serons également mobilisé.es le 5 octobre, à l'occasion de la Journée nationale de mobilisation intersyndicale organisées à l'appel de plusieurs syndicats, dont la CGT.

Nous nous retrouvons complètement dans les revendications contenues dans

le préavis de grève adressé au ministère de la Fonction publique par notre Fédération, qui dénonce notamment le passage aux 1607 heures de travail les collectivités territoriales, et qui exige 10 % d'augmentation salariale immédiate et 10 % de création de postes, pour mieux répondre aux besoins des salarié.es dans les services publics

Au plaisir de vous y retrouver !

Daniel Duthilleul
Section retraité.es de la CGT MEL

et si le problème était la peur du feu ?

Changement climatique ou changement de société ?

Nos dirigeants hésitent encore !

Comme pour beaucoup, l'été est l'occasion de nous déconnecter. De changer de rythme, parfois de lieu pour s'aérer et décompresser. **Mais cet été nous avons été rattrapés par une actualité dans laquelle nous n'avions sans doute pas envie de plonger : le nouveau rapport du Groupe d'Experts international sur l'évolution du climat (GIEC).**

Ce rapport nous confirme que l'influence humaine sur le changement climatique n'est pas hypothétique comme certains voudraient encore nous le faire croire. Et les conséquences sont déjà visibles partout sur le globe. Dômes de chaleur, feux gigantesques, tempêtes et inondations, aucun pays ne sera épargné. Nous prenons conscience que le doux rêve de « maîtriser la nature » n'est plus à notre portée.

Nous atteignons des points de basculements aux conséquences imprévisibles... fonte des glaces, hausse des températures et du niveau de la mer, acidification des océans, modification du Golf Stream... L'ampleur et la rapidité de ces changements dépendent directement des

émissions de CO² que nous continuons à rejeter. Pourtant, à la suite des accords de Paris de 2015 seul un pays, la Gambie qui n'est pourtant pas le principal émetteur (!!!), a pris les mesures adéquates pour maintenir le réchauffement bien en dessous des 2°C. À l'inverse, les principaux émetteurs de gaz à effet de serre de la planète ne se distinguent ni par leurs actions ni par leurs résultats.

Au-delà d'éveiller des consciences encore endormies sur le sujet, ce rapport du GIEC, pour ceux qui avaient déjà pris la pleine mesure de cette catastrophe annoncée, peut faire naître la tentation de se sentir las et impuissant face à l'immobilisme général de nos pays « développés ». Même notre jeunesse se désespère. Une étude révèle que les trois quarts des 16-25 ans dans dix pays du globe jugent le futur « effrayant » ! Dans ces conditions comment faire encore société, porter un projet commun, trouver du sens ? Le secrétaire général des Nations Unies parle d'« alerte rouge » pour l'Humanité, qui doit « sonner le glas » des énergies fossiles qui « détruisent la planète ». Mais au-delà des énergies fossiles c'est toute une trajec-

toire de l'Humanité à repenser car, non, le capitalisme écologique ça n'existe pas ! On nous dit : « Pour sauver la planète, il faudrait faire des sacrifices », mais aussi : « les propositions de la Convention citoyenne pour le climat sont inapplicables, elles détruiraient trop d'emplois ». Pour justifier alternativement les politiques d'austérité et l'inaction climatique, le discours dominant ne cesse d'opposer les causes sociale et environnementale.

Mais nous ne sommes pas encore au pied du mur. Ce rapport nous dit aussi, avec plus de certitudes que les précédents, que si nous atteignons la neutralité carbone, le réchauffement climatique devrait s'arrêter. Alors ? Et bien, on agit ! On ne lâche rien et on intensifie collectivement nos exigences envers nos décideurs quels qu'ils soient, car toutes les échelles comptent.

Dans cet esprit, le collectif « Plus jamais ça » qui regroupe plusieurs associations, dont la CGT, a récemment publié le rapport « Pas d'emplois sur une planète morte : sauver le climat, gagner des droits, créer des emplois ».

Dans ce rapport, 25 propositions concrètes y figurent et un éclairage est apporté les thèmes de l'emploi, la transition écologique et sociale, la relocalisation, la technoscience et le financement de la rupture écologique.

La CGT a pris la pleine mesure de ces enjeux et souhaite les porter dans tous les débats car ils doivent être le prisme par lequel on réfléchit toutes nos actions et revendications.

Si vous avez des propositions en la matière, envie d'en échanger, de porter des revendications à l'échelle de la MEL ou au niveau national, contactez-nous. Nous sommes vos représentants et représentons vos voix : pour cela, nous sommes à votre écoute.

Mélanie Lotte

Pour aller plus loin

> Publications du GIEC

<https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/publications/>

> 25 propositions environnementales du collectif « Plus jamais ça »

<https://www.cgt.fr/actualites/france/industrie/ecologie/25-propositions-pour-sauver-le-climat-et-creer-des-emplois>

